



Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20241128-2024_181_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Numérisation des archives modernes de plus de 100 ans – Travaux 2025 - / Editions 3dVISION (1.1)**
Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine, notamment l'article L 212-6,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gex d'assurer la conservation de ses archives,

CONSIDÉRANT la proposition d'intervention de M. PINTO Anthony, Editions 3dVISION, pour la numérisation des archives modernes de plus de 100 ans (1790-1920), tranche 2,

VU le budget communal,

DÉCIDE

-  **D'ACCEPTER ET DE SIGNER** le devis d'intervention de M. PINTO Anthony, Editions 3dVISION, d'un montant global de 10 991 euros HT soit 13 189,20 euros TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 novembre 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 novembre 2024, publiée sur le site internet de la Ville le 29 novembre 2024.